

VILLE DE CONCARNEAU ORGANISATION DE MANIFESTATION ASSOCIATIVE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2024

	RENSEIGNEMENTS GENERAUX	
Objet de la man	ifestation :	
Date : du	au	
Lieu :		
Public attendu (jauge) :		
Sur l'ensemble de l'évènement si celui-ci dure plusieurs jours : et simultanément :		
Responsable de la manifestation :		
Qualité :		
⊠ :		
	INSTALLATION GÉNÉRALE	
La manifestation	se déroule-t-elle sur le domaine public ?	
OUI 🗌	NON	
Prend-elle place	sur des voies de circulation ou des espaces de stationnement ?	
OUI 🗌	NON	
L'organisateur prévoit-il la mise en place de chapiteau(x) ?		
OUI 🗌	NON _	

Merci d'indiquer précisément les lieux concernés et de joindre un plan d'installation en indiquant l'emplacement des caissons des festivités, les barrières de police et des points d'eau et/ou électriques.

Pour toutes demandes techniques, adresser un mail à : evenements@concarneau.fr

INSTALLATIONS ÉLECTRIQUES		
Appareil 1	Puissance en KW/h	
Appareil 2	Puissance en KW/h	
Appareil 3	Puissance en KW/h	
Appareil 4	Puissance en KW/h	
Appareil 5	Puissance en KW/h	
Merci de décrire obligatoirement et le plus précisément possible les installations électriques prévues pour la manifestation : crêpières, spots, sonorisation, tireuses à bière etc (nombre et puissance en KW pour chaque appareil si connu)		
DEMANDE DE RACCORDEMENT POINT-D'EAU		
Type d'utilisation prévue :		
DEMANDE DE MATÉRIEL		
Nombre de tables Nombre de bancs Nombre de grilles d'exposition		
Podiums: sélectionner votre besoin		
Nombre de barrières : Type Héras (3,5m x 2m)		
Type Vauban	ı (2m x1m)	

Petit matériel :		
Nombre de percolateurs :		
> Les demandes de matériel sont validées par les services techniques en fonction du matériel disponible.		
Si validation des services techniques, <u>les clés du caisson contenant le matériel mis à disposition</u> seront à retirer aux ateliers sis ZI de Kersalé du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 16 h 30. Téléphone : 02.98.60.60.07		
RESPONSABLE LOGISTIQUE DE L'ASSOCIATION : (RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES)		
Nom et prénom :		
DEMANDE D'AFFICHAGE ET DE COMMUNICATION		
DEMANDE D'AFFICHAGE ET DE COMMUNICATION 1) Demande d'emplacement de banderole		
1) Demande d'emplacement de banderole		
1) Demande d'emplacement de banderole Rond-point de Kerviniou du au		
1) Demande d'emplacement de banderole Rond-point de Kerviniou du au Rond-point de Kéramporiel du au Les demandes doivent être réalisées un mois avant la haute saison (de juin à mi-septembre) et 15		
1) Demande d'emplacement de banderole Rond-point de Kerviniou du Rond-point de Kéramporiel du Les demandes doivent être réalisées un mois avant la haute saison (de juin à mi-septembre) et 15 jours avant la basse saison. Contact : mairies-annexes@concarneau.fr		

Tous les ans, la Ville de Concarneau publie un complément du magazine municipal Sillage du mois de juin de l'été. Les associations qui le souhaitent, peuvent faire une demande afin que leurs manifestations apparaissent dans ce programme.

Les éléments sont des textes très succincts et précis (intitulé de la manifestation, lieu et horaires). Ils doivent **impérativement** parvenir au service communication **avant le 15 avril.**

Contact: communication@concarneau.fr

DEMANDE D'UTILISATION DU PANNEAU NUMERIQUE

Nom de l'Association :
Demandeur (Prénom et nom) :
Informations sur l'événement (nom, date, lieux) : texte court
Période souhaitée d'affichage : du au
Fait à Concarneau, le

NB: Merci de fournir les affichages ou autres documents utiles pour la publication à l'adresse suivant webmaster@concarneau.fr ou <u>communication@concarneau.fr</u> soit à l'adresse postale ci-dessus. N'hésitez pas à nous contacter pour tout complément d'information au 02.98.50.38.38.

Vos données sont nécessaires à la maison des Associations de la collectivité, responsable de traitement pour assurer la gestion de votre demande d'affichage sur le panneau numérique. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : maisondesassociations@concarneau.fr, 26 Rue du Maréchal Foch, 29900 CONCARNEAU ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdq29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper.

Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la maison des associations. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

DEMANDE DE VENTE AU DÉBALLAGE			
Objet de la vente	ate sélectionnez une date.		
Nombre de stands estimés			
Merci de remplir le cerfa n° 13939*01 joint en dernière page	e.		
DEMANDE DE DÉBIT DE BOIS	SONS		
Le nombre de débit de boissons est limité à 5 par an et par association (boissons groupe 1 et 3)			
Date de débit de boissons Heure			
Merci de remplir et de retourner le formulaire " demande d'autorisation de débit de boisson " joint à ce document			
CCAGGLOMÉRATION CONCARNEAU CORNOUAILLE			

Le territoire de Concarneau Cornouaille Agglomération accueille de nombreux événements. Un guide est réalisé pour vous accompagner à mettre en place un événement éco-responsable (réduction des déchets, économie d'énergies, partenariat local, etc)

Chaque organisateur se doit de réserver des conteneurs sur mes.demarches.cca.bzh/habitat-et-cadrede-vie. Attention, vos demandes sont à effectuer 15 jours avant la date de l'évènement

Contacts utiles

Obtenir des informations sur la mise en place d'événements écoresponsables (Sensibilisation, accompagnement, ...)

02 98 50 50 17 / dechets@cca.bzh

REFERENTS ASSOCIATIFS

Service des sports: secrétariat 02 98 50 38 69 et Lucie Jaffrezic 02 98 50 39 16

Service événementiel: Mathieu Gloanec 02 98 50 38 67

Service social: Sylvie Capitaine 02 98 50 11 81

Service nautisme: Xavier Obelliane 02 98 50 85 60

Service éducation jeunesse : Andréa Bertheau 02 98 50 38 41

Service environnement durable: Mathilde Thomas-Donval 02 98 50 39 14

Service commerce tourisme : Valérie Le Roux 02 98 50 38 31

Service communication: Bénédicte RAY-LE CORRE 02 98 50 39 04

Les informations ci-dessus sont nécessaires à la maison des Associations de la collectivité, responsable de traitement, pour assurer le suivi et la gestion de votre demande d'organisation de manifestation associative. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : maisondesassociations@concarneau.fr,26 Rue du Maréchal Foch 29900 CONCARNEAU ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la maison des associations.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.



DEMANDE D'AUTORISATION TEMPORAIRE DE DÉBIT DE BOISSONS

(2 mois maximum avant la date de la manifestation)

	Fêtes publiques, manifestations sportives, culturelles, sociales, éducatives, kermesses, bals publics (limité à 5 fois / an - boissons des groupes 1 et 3 - 3° catégorie)	
(1)	Manifestations dans des lieux à vocation sportive pour 48 heures maximum Possibilité d'autorisation de débit temporaire de boissons des groupes 1, et 3 - 3° catégorie ☐ - Associations sportives (limité à 10 fois / an) ☐ - Manifestation à caractère touristique (limité à 4 fois / an) ☐ - Manifestation à caractère agricole (limité à 2 fois / an)	
	Foires, salons, expositions Possibilité d'autorisation de débit temporaire de boissons des 4 groupes - 4º catégorie	
DEMANDEUR: (Association)		
Représentée par NOM :	Prénom :	
Profession : Fonction au sein de l'association :(2)		
Adresse domicile :		
Téléphone :		
Adresse mail :		
Sollicite l'ouverture d'un débit temporaire de boissons dans les conditions suivantes : Groupe 1 (sans alcool) Groupe 3 (boissons fermentées non distillées et vins doux naturels) Groupe 4 et 5 (sur dérogation)		

Date :				
Heures d'ouverture / ferm	eture :			
Lieu d'implantation de la ou des buvettes :				
Objet de la manifestation	:			
Autorisations précédentes déjà obtenues pour l'année civile en cours :				
Le	e Le			
Le	e Le			
Le	e			
Le	e			
A	le Signature			

- (1) Cocher la ou les cases correspondantes
- (2) Pour les associations sportives, les manifestations à caractère agricole ou touristique ajouter la fonction au sein de l'association

.

Vos données sont nécessaires à la maison des Associations de la collectivité, responsable de traitement pour gérer votre demande de débit de boissons temporaire. Vous disposez de droits sur vos données que vous pouvez exercer auprès du service concerné ou du délégué à la protection des données de l'établissement Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser votre demande au service concerné : maisondesassociations@concarneau.fr, 26 Rue du Maréchal Foch, 29900 CONCARNEAU ou à notre délégué à la protection des données à l'adresse suivante : protection.donnees@cdg29.bzh ou La Cellule RGPD, Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Finistère, 7 Boulevard du Finistère, 29000 Quimper. Pour connaître vos droits et les modalités, veuillez consulter la notice d'information affichée à l'accueil de la maison des associations. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.





DÉCLARATION PRÉALABLE D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

(Articles L. 310-2, L. 310-5, R. 310-8, R. 310-9 et R. 310-19 du code de commerce et articles R. 321-1 et R. 321-9 du code pénal)

1 - Déclarant	
Nom, prénoms ou, pour les personnes morales,	dénomination sociale :
Nom du représentant légal ou statutaire (pour le	es personnes morales) :
N° SIRET:	
Adresse: n°	Voie:
Complément d'adresse :	
Code postal :	Localité :
Téléphone (fixe ou portable) :	
2 - Caractéristiques de la vente au dé	ballage
Adresse détaillée du lieu de la vente (terrain p de détail) :	orivé, galerie marchande, parking d'un magasin de commerc
Marchandises vendues : neuves	occasion
Nature des marchandises vendues :	
Date de la décision ministérielle (en cas d'appli commerce) :	cation des dispositions du II de l'article R. 310-8 du code de
Date de début de la vente :	Date de fin de la vente :
Durée de la vente (en jours) :	
3 - Engagement du déclarant	
Je soussigné(e), auteur de la présente déclarat exacts les renseignements qui y sont contenus e	cion : (Nom, prénom) et m'engage à respecter les dispositions prévues aux articles L

e 310-2, R. 310-8 et R. 310-9 du code de commerce.

Date et signature :

Toute fausse déclaration préalable de vente au déballage constitue un faux et usage de faux passible des peines d'amende et d'emprisonnement prévues à l'article 441-1 du code pénal. Par ailleurs, le fait de procéder à une vente au déballage sans la déclaration préalable ou en méconnaissance de cette déclaration est puni d'une amende de 15 000 € (art. L. 310-5 du code de commerce).

4 - Cadre réservé à l'administration

Date d'arrivée : N° d'enregistrement : recommandé avec demande d'avis de réception

Observations:

remise contre récépissé